

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0310**

commune (s) :

objet : Contrat d'assurances généraux - Lot n° 4 : assurance flotte automobile - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service Finances, Achat, Ressources

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frier, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 18 juin 2015**Décision n° CP-2015-0310**

objet : **Contrat d'assurances généraux - Lot n° 4 : assurance flotte automobile - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service Finances, Achat, Ressources

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par délibération du Conseil n° 2010-1530 du 31 mai 2010, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de prestations de service pour des contrats d'assurance généraux d'une durée de un an, reconductible 5 fois.

Le marché assurance flotte automobile a été notifié sous le numéro 10462810 le 9 juin 2010 à la société de courtage Gras Savoye (mandataire de la société d'assurance SMACL) pour un montant annuel de 148 614,82 € TTC.

Les dispositions de ce marché prévoient pour tout sinistre engageant la responsabilité totale ou partielle de l'assuré, l'application d'une franchise annuelle et égale à 240 000 € TTC.

Dans le contexte de la création de la Métropole de Lyon, le contrat d'assurance automobile souscrit par la Communauté urbaine devra également garantir les véhicules départementaux qui seront intégrés dans le parc automobile. Ceci implique une multiplication prévisible des dossiers de "sinistres".

En conséquence, afin de préserver l'équilibre du contrat, il est proposé d'augmenter le montant de cette franchise annuelle à hauteur de 300 000 € TTC, sans modification de prime.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 conclu avec la société de courtage Gras Savoye (mandataire de la société d'assurance SMACL) pour le lot n° 4 : assurance flotte automobile du marché de contrats d'assurance généraux.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal et aux budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du restaurant communautaire - exercices 2015 et suivants - compte 616.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.